



Aménagements de l'annuel règlement

Saison 2012-2013

1. Championnats interrégionaux 25m

Les nageurs autorisés à participer sont :

- Les nageurs de la série excellence nationale, non qualifiés aux championnats de France en bassin de 25m.
- Les nageurs qualifiés aux championnats de France en bassin de 25m et qui n'appartiennent pas à une série excellence nationale.
- Les nageurs de série excellence interrégionale.
- Les nageurs qualifiés à l'issue des championnats régionaux 25m.

Dans tous les cas, il apparaît important de souligner que l'organisation doit favoriser l'accès aux finales pour les nageurs qui cherchent une qualification aux championnats de nationale 2.

Comme toujours, une dérogation est accordée de fait aux nageurs s'entraînant en pôle dans une autre interrégion que l'interrégion de licence.

2. Championnats de Nationale 2 hiver et été

Les nageurs de série excellence interrégionale doivent obligatoirement passer par le championnat interrégional en bassin de 25m pour se qualifier aux championnats N2 hiver et été.

Comme toujours, une dérogation est accordée de fait aux nageurs s'entraînant en pôle dans une autre interrégion que l'interrégion de licence.

3. Natathlon

Un courrier a été envoyé aux régions. Ce dernier précise que la première étape peut être organisée entre le 23 février et le 24 mars inclus. Bien entendu, la règle des trois semaines au minimum entre chaque étape est maintenue.

4. Championnats de France Elite

Les nageurs de la série excellence nationale de 14 à 17 ans qui n'appartiennent pas à la série Elite ne peuvent pas se qualifier aux championnats de France Elite. Même à partir des championnats de France Jeunes 14 - 18 ans.

En revanche, les nageurs de la série Elite et des séries excellences nationales 18-20 ans sont autorisés à participer sous les mêmes conditions.

5. Championnats de France Jeunes en 50m

Ces championnats auront lieu du 2 au 6 avril 2013. La réunion technique se déroulera le lundi 1^{er} avril à 18h30.

Le 4*200 est présent deux fois dans le programme. Le premier sera remplacé le 4*100m NL qui est absent du programme.

6. Championnats nationaux 16 ans et plus.

Afin de répondre à l'importance de la population concernée par cet événement, une journée de compétition sera ajoutée le mercredi 10 juillet 2013. La réunion technique se déroulera le mardi 9 juillet 2013 à 18h30.

Le programme des épreuves sera communiqué ultérieurement et devrait correspondre au programme des championnats de France Elite de Strasbourg en 2011.

7. Relais 4*50m dos.

Tous les départs doivent s'effectuer dans l'eau.

Pour les prises de relais, il doit être possible pour le nageur au départ de partir normalement en utilisant les étriers tandis que celui qui arrive se positionne sur le côté et non au centre. Cependant, le relayeur peut également partir en dehors des étriers.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'équipe de club et on peut légitimement imaginer que les entraîneurs auront préparé leur(s) équipe(s) à cette situation.

8. Qualifiés aux épreuves nationales

Les nageurs qualifiés seront autorisés à nager une course supplémentaire. Cette mesure est valable, quel que soit le nombre d'épreuves dans lesquelles le nageur est qualifié et pour les compétitions suivantes : championnats de France jeunes, championnats de France Elite, championnats nationaux 16 ans et plus, championnats de France minimes.